

Cent ans de service

L'assurance groupe, les régimes de soins dentaires et le FCED/FDC (Partie 10 d'une série)

On ne sait guère d'où vient l'idée de s'assurer, mais il y a quatre ou cinq mille ans, des Chinois qui commerçaient sur le fleuve Yang-Tsé Kiang conçurent un moyen de partager les risques quand des pirates attaquaient leurs bateaux. Dans le Nouveau Monde, la plus ancienne police d'assurance connue fut rédigée à Boston en 1745 par un marchand de Rhode Island. Aujourd'hui, nous avons toutes sortes de régimes d'assurance pour nous protéger en tout temps contre à peu près tout.

L'ADC en 1952 : le début de l'assurance groupe

Le premier régime d'assurance groupe offert par l'ADC à ses membres fut créé en 1952 et couvrait à la fois les maladies, les accidents, les décès, les revenus familiaux et les régimes de retraite. En 1954, les administrateurs du Régime de sécurité économique à vie de l'ADC annoncèrent que les membres et leurs familles pouvaient souscrire au premier régime collectif national de la Croix bleue couvrant les frais d'hospitalisation. Une autre première eut lieu en 1956 avec la création, à l'intention des étudiants en médecine dentaire, d'un régime spécial qui pouvait être converti en un régime permanent dans les trois années après l'obtention du diplôme.

Lorsque le ministère du Revenu national inaugura les régimes enregistrés d'épargne (REÉ) en 1957, l'ADC créa aussitôt le REÉ de l'ADC. Le revenu moyen imposable d'un dentiste était alors d'environ 9000 \$.

Le CDSPI : 1959

Le 1^{er} janvier 1959, deux régimes de soins dentaires ont été inaugurés en Ontario, notamment un régime de soins dentaires d'aide sociale pour enfants et un régime à paiements reportés. Les deux régimes étaient administrés par le CDSPI (Canadian Dental Service Plans Inc.), un organisme relevant d'une charte fédérale, créé par la profession dentaire, qui en est le propriétaire.

Dans ses premiers états financiers en 1960, le CDSPI faisait état d'un total payé à des dentistes du Canada s'élevant à 589 074,99 \$ qui comprenait la somme de 145 386 \$ directement versée aux dentistes par des patients ayant recouru au régime à paiements reportés.

En 1969, tous les contrats de groupe d'assurance vie, d'assurance invalidité et d'assurance des frais généraux parrainés par l'ADC et l'Association dentaire de l'Ontario furent amalgamés pour former un nouveau régime administré par le CDSPI sous la direction du Comité de l'assurance des entreprises nouvellement créé par l'ADC. Le Conseil exécutif de l'ADC nomma deux membres de ce comité au Conseil d'administration du CDSPI. Et, pour ses services d'administration des contrats d'assurance, le CDSPI était en droit de prélever 5 % du montant des primes encaissées.

En 1972, la participation au CDSPI atteignait un niveau record. Près de 8000 dentistes y comptaient des contrats de protection du revenu et d'assurance des frais généraux et 4711, des contrats d'assurance de la responsabilité civile professionnelle.

En 1975, l'ADC et l'Association dentaire de l'Ontario fusionnèrent leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR). L'année suivante, le Bureau des gouverneurs de l'ADC proposa de diviser le Comité de l'assurance en deux entités distinctes «pour permettre aux dentistes-membres appelés



Le comité de gestion du CDSPI (de g. à d.) :
les Drs Rod Moran, John Durran et Melvin Charendoff

à faire office de planificateurs et de défenseurs d'intérêts particuliers de prêter une attention totale à chacune d'elles».

En 1977, le CDSPI fut réorganisé, avec la création d'un comité de gestion formé des Drs John Durran, Rod Moran et Melvin Charendoff. M. Kingsley Butler prit le titre de directeur général en 1981.

En 1978, le Bureau des gouverneurs de l'ADC annonça que 80,4 % des dentistes du Canada participaient au moins à un des contrats d'assurance administrés par le CDSPI. La même année, le régime d'assurance national/provincial du CDSPI prit le nom de *Régime d'assurance des dentistes du Canada*.

Au cours des années 1990, en raison de sa grande expansion et de ses vastes responsabilités, le CDSPI réorganisa son comité de gestion formule représentation selon la population pour en faire un conseil d'administration semblable à celui d'une entreprise, formé de quatre membres dentistes et de deux membres non dentistes. Aujourd'hui, le CDSPI est un organisme sans but lucratif qui, grâce à son équipe de direction et à ses 60 employés, administre un Régime d'assurance, un Programme de placement et un programme de Services affinités pour le compte de 90 % des dentistes du Canada.

Les régimes de soins dentaires

En dentisterie, peu d'innovations ont eu un impact aussi grand que les régimes de soins dentaires. En 1950, le Dr Donald Gullett, secrétaire-trésorier de l'ADC, exprimait dans le *Journal de l'Association dentaire canadienne* l'opinion que «jusqu'à présent, la dentisterie a fait très peu d'effort pour créer des régimes facultatifs». Peu après, le Comité sur les études des régimes d'assurance santé de l'ADC en conçut un, mais ce secteur de l'assurance était, semble-t-il, tellement neuf que, de dire le Dr Gullett, ce régime «n'est nullement tenu pour être parfait et doit être étudié avec soin.»

Le Dr Gullett devait se révéler un prophète. Depuis 50 ans que la dentisterie traite avec un nombre infini de régimes de soins dentaires, ses paroles sonnent toujours justes : ces régimes ne sont «nullement tenu[s] pour être parfait[s] et [doivent] être étudié[s] avec soin.»

Les premiers régimes

Le premier régime facultatif de soins dentaires offert à une collectivité fut créé à New York en 1954. Pour pouvoir y participer, il fallait faire partie d'un groupe d'au moins 40 personnes dont 75 % seraient des souscripteurs. Tout participant devait se faire traiter dans le cabinet privé d'un dentiste choisi parmi ceux qui étaient inscrits au régime. La prime était de 19,80 \$ par année pour une personne et de 72 \$ pour une famille.

Au Canada, la Saskatchewan fut la première province à adopter en 1955 un régime de soins dentaires relevant

directement de la profession. En vertu de ce régime, les gens payaient leurs services par versements mensuels sans intérêt. L'un des objectifs déclarés était de rendre les états de compte du dentiste aussi sûrs que ceux des entreprises commerciales sans altérer la relation entre le patient et le dentiste.

En 1959, la Dentists' Supply Company de New York fut la première entreprise à signer un contrat avec une société d'assurance afin d'offrir à ses employés un régime couvrant tous les soins dentaires. Deux ans plus tard, M. H.M. Thornton, président de la société, déclara que le régime était «un succès complet».

En janvier 1962, l'ADC entreprit d'offrir à ses 13 employés et aux personnes à leur charge un régime de soins dentaires semblable. Géré par le CDSPI, ce régime prévoyait un examen et un traitement prophylactique par année avec une participation de 80 % aux coûts après les premiers 25 \$.

En 1962 toujours, comme les régimes de soins dentaires suscitaient de plus en plus l'attention, la Première Conférence nationale sur la gestion des régimes de soins dentaires eut lieu à Seattle (Washington). Parmi les 112 participants, on comptait des représentants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba.

L'ADC prépare l'avenir

Au cours des années 1960, l'ADC étudiait des façons de s'adapter aux régimes de soins dentaires qui se multipliaient rapidement sur le marché. À l'assemblée annuelle de 1963, le **Dr W.G. McIntosh** (à droite), ancien président de l'ADC et président du Comité des services dentaires, fit observer qu'«il y a maintenant en Amérique du Nord 150 programmes de soins de santé servant 200 000 Canadiens et 2 000 000 d'Américains» et qu'il serait vain de s'opposer au changement. «Si nous n'arrivons pas à rendre nos services disponibles ou si nous les plaçons hors d'atteinte du public, notre profession perdra son prestige et le pouvoir d'autoréglementation dont nous jouissons légitimement disparaîtra bientôt.»



L'unité de valeur relative et le répertoire des services

À l'assemblée de l'année suivante tenue à Edmonton, le Comité des services dentaires et le Sous-comité des régimes d'assurance dentaire, présidé par le **Dr Robert Clappison** (à gauche), jetèrent les bases pour tous les régimes de soins dentaires au Canada. Leur rapport contenait le système d'unité de valeur relative et le répertoire des services, fruit d'un



labeur monumental dont tous les cabinets profitent encore aujourd'hui en remplissant les formulaires de demande d'indemnisation des soins dentaires.

En 1966, seulement deux ans après avoir posé les jalons visant à faciliter le traitement des demandes d'indemnisation, la Colombie-Britannique fut la première province à lancer un régime de soins dentaires. Ce régime était le résultat d'un effort conjoint de l'Association des services dentaires de la Colombie-Britannique (une corporation provinciale parrainée par la profession), la Société des services de santé CU&C et le Syndicat des travailleurs du métal en feuilles. Les employés acquittaient leurs primes au moyen d'un versement de 12 sous l'heure.

Des commentaires et des suggestions touchant les régimes de soins dentaires vinrent de partout dans la profession et, en 1976, lorsque fut adopté le formulaire standard de demande d'indemnisation, son élaboration ainsi que tout le travail relatif aux régimes de soins dentaires abattu jusqu'alors passèrent pour un modèle de collaboration entre l'ADC et ses organisations membres.

La capitation

Au début des années 1980, une pratique qui inquiétait toute la dentisterie organisée et qui venait des États-Unis, commença à se répandre au Canada. La capitation ou dentisterie à participation limitée menaçait un principe de base, à savoir le droit du patient à se faire traiter par un dentiste de son choix. Dès que l'Ontario sonna l'alarme en 1987, l'ADC mit aussitôt à l'œuvre le Comité des régimes de soins dentaires et sollicita des fonds auprès des associations dentaires provinciales en vue de préparer une campagne d'information publique. Le fait que la capitation ne s'ancre jamais solidement au Canada démontra clairement qu'en faisant preuve d'autorité et en s'assurant la collaboration des provinces, l'ADC pouvait obtenir les résultats voulus.

L'ÉÉD — l'échange électronique de données

Avec la poussée de l'informatisation au cours des années 1980, il était évident qu'entre dentistes et assureurs, transférer des données par voie électronique allait devenir aussi ordinaire que de remplir des demandes d'indemnisation par écrit. Se rappelant l'importance de disposer d'un formulaire standard comme en 1976, l'ADC agit rapidement et conçut un système électronique qui serait structuré, géré et contrôlé par la profession.

Dès 1989, de concert avec ses organisations membres provinciales, l'ADC disposait d'un système d'échange électronique de données — l'ÉÉD — créé à l'intention de tout dentiste désireux d'en exploiter les possibilités pour faire des demandes d'indemnisation en temps réel et en direct.

Le Fonds canadien pour l'enseignement dentaire

En 1962, avec l'appui et l'encouragement de l'industrie dentaire, le Fonds canadien pour l'enseignement dentaire (FCED) fut, en vertu d'un acte de fiducie, créé comme un organisme sans but lucratif dans le but de :

recueillir des sommes ou négocier des valeurs de toutes sortes en vue de favoriser l'enseignement général et d'y contribuer directement ou indirectement grâce à des projets conçus pour améliorer la santé dentaire par l'enseignement et la recherche en collaboration avec les facultés de médecine dentaire et leurs étudiants.

À l'assemblée inaugurale du FCED le 30 novembre 1962, le Dr J.D. McLean recueillit les premiers dons, l'un par les marchands et les fabricants de la division canadienne de l'American Dental Trade Association offert par M. M.E. Bower, président de la Dental Company of Canada et vice-président du FCED, et l'autre par l'ADC présenté par le Dr D.W. Gullett, secrétaire de l'ADC. Cinq ans après sa fondation, le FCED avait distribué plus de 59 000 \$ en bourses à 27 dentistes se préparant à faire carrière dans la recherche ou l'enseignement.

En 1974, le FCED reçut la plus grande contribution personnelle faite jusqu'alors, soit un don de 45 000 \$ de la part du Dr Lorne E. MacLachlin (à droite), d'Ottawa, afin de créer un fonds à revenu à l'intention des facultés de médecine dentaire. En 1978, le Dr MacLachlin versa encore 55 000 \$, portant sa dotation à 100 000 \$.



M. Murray McDonald (à gauche) fut une autre figure éminente du FCED à ses débuts; il en fut le directeur général de 1967 jusqu'au moment de prendre sa retraite en 1982. Ancien cadre supérieur et directeur de la société Wrigley Canada, M. McDonald exerça une grande influence sur le développement du FCED en le faisant un des principaux collaborateurs dans des projets d'enseignement dentaire. Après son décès en 1985, le FCED créa le Fonds de dotation Murray McDonald dont les revenus servent à défrayer la Conférence commémorative prononcée aux congrès de l'ADC.

Le Fonds dentaire canadien

En 1987, Mme Helen Langstaff, de Toronto, fit un legs de 1,6 million de dollars à l'ADC afin que la bibliothèque fondée

plusieurs années plus tôt par son père pût continuer à être un centre de documentation sans pareil au Canada.

Mme Langstaff était la fille du Dr Sydney Wood Bradley, un orthodontiste d'Ottawa qui, au cours de ses quelque 50 années de carrière, occupa plusieurs postes de responsabilité. Il fut président de l'ADC de 1922 à 1924 et du Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario de 1945 à 1947. Lorsque l'ADC emménagea au 234 de la rue St. George, à Toronto, en 1950, le Dr Bradley intervint pour y ouvrir une bibliothèque



Sydney Wood Bradley
1869-1967



Helen Langstaff
1912-1986

et créer un fonds de fiducie visant à l'entretenir. À son décès survenu en 1967, il y légua 50 000 \$ et, depuis ce temps, la bibliothèque porte son nom.

Le legs considérable de Mme Langstaff incita l'ADC à regrouper, en 1994, toutes ses œuvres de bienfaisance sous une seule administration — le **Fonds dentaire canadien (FDC)**. Avant ce regroupement, d'autres fonds avaient été créés qui étaient gérés de façon autonome :

- le Fonds canadien pour l'enseignement dentaire créé en 1962
- la Fondation canadienne de la recherche dentaire créée en 1920 en mémoire des dentistes qui avaient péri au cours de la Première Guerre mondiale
- Le Fonds de la Conférence commémorative Grieve créé en 1950 en mémoire du Dr George Wellington Grieve
- le legs du Dr Frederic Gollop qui exerça au delà de 50 ans à Ottawa.

Le FDC a non seulement maintenu les objectifs particuliers de chacune de ces œuvres de bienfaisance, mais il en a également rationalisé la gestion afin de pouvoir, pour la recherche et l'enseignement dentaires, accomplir encore plus qu'il n'était possible auparavant.

L'Association dentaire canadienne 1902-2002 — Cent ans de service est un projet du centenaire du Fonds dentaire canadien, l'organisme de bienfaisance de la profession dentaire au Canada. La série de 11 articles est rédigée par le Dr Ralph Crawford, historien et ancien président de l'ADC, qui tient à remercier particulièrement tous ceux qui ont généreusement contribué à la préservation de notre riche patrimoine dentaire.



(Toute opinion exprimée ou tout fait présumé sont publiés du chef de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'ADC ou du FDC.)



Depuis 1959, le CDSPI (Canadian Dental Service Plans Inc.) s'est fait un nom qui s'impose comme l'un des premiers à lancer un programme de services toujours plus grand, au profit de la profession dentaire du Canada. Dès ses modestes débuts où il a fait preuve d'expérience en comptabilité et en administration dans son rôle de percepteur des primes d'assurance, le CDSPI, relevant d'une charte fédérale, est devenu un véritable organisme national de services qui s'emploie à créer une vaste gamme de contrats d'assurance et de régimes de placement pour pourvoir aux besoins de la carrière d'un dentiste, sous toutes ses faces — depuis la période universitaire jusqu'aux rêves de retraite. Les dentistes savent en toute confiance que «leur» CDSPI a été fondé par des dentistes et qu'il est régi par des dentistes, pour des dentistes.

Sincères remerciements à TOUS les commanditaires de la série
L'Association dentaire canadienne 1902-2002 — Cent ans de service



Partenaires principaux